



DÉPARTEMENT DU DOUBS  
**MAIRIE DE MAMIROLLE**  
25620  
2 bis rue de l'école  
TÉL 03 81 55 71 50  
FAX 03 81 55 74 61  
[mairie@mamirolle.com](mailto:mairie@mamirolle.com)  
[www.mamirolle.fr](http://www.mamirolle.fr)

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 20 février 2023 à 20h15

**Présidence :** M. Daniel HUOT, Maire

**Présent :** tous les conseillers, sauf Mesdames ROUSSET Valérie, LECHINE Patricia, VEZINIER Marilyn et BOURGOIN Cécile, excusées

**Procurations:** de Mme ROUSSET Valérie à M. BENOIT-GONIN Alexandre  
de Mme LECHINE Patricia à Mme BERGEZ Gilda  
de Mme VEZINIER Marilyn à M. COPPOLA Ernest

**Secrétaire :** Monsieur Daniel LETHIER

\*\*\*\*

Le Maire certifie :

- que la convocation du conseil municipal a été faite le 14 février 2023;
- que le nombre de conseillers en exercice est de 19

La liste des délibérations est affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 22 février 2023  
Le présent procès-verbal sera publié sur le site internet de la commune en exécution des articles L.2131-1, L2121 -25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2023
2. Finances : Budget principal / Budget Forêt / Budget Murs Nus
  - Approbation du compte de gestion 2022
  - Vote du compte administratif 2022
  - Affectation du résultat 2022
3. Modification du temps de travail du poste d'adjointe territoriale du patrimoine.
4. Signature de la convention d'entretien des espaces verts communaux avec les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion
5. Informations diverses :
  - ✓ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificat d'urbanisme
  - ✓ Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire
  - ✓ Budget principal : FCTVA 2023 sur dépenses 2021

\*\*\*\*

### 1. Approbation du PV du Conseil Municipal du lundi 23 janvier 2023

Le procès-verbal de la réunion du lundi 23 janvier 2023 a été adressé à chaque conseiller municipal.  
Monsieur le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction de ce procès-verbal.  
En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

## 2. Finances : Budget principal et budgets annexes

### 2.1. Budget principal :

#### 2.1.1. Approbation du compte de gestion 2022

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2022

Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,

L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion du budget communal du Receveur Municipal pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget communal pour le même exercice.

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

#### 2.1.2. Vote du compte administratif 2022

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2022

Vu le compte de gestion du Receveur Municipal

Monsieur le Maire présente les comptes du budget communal dont les résultats sont les suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes 2022	268 945.17	1 081 431.81
Dépenses 2022	203 597.94	867 869.98
Résultat net de l'exercice 2022	+65 347.23	+213 561.83
Reprise du résultat de clôture 2021	-19 539.11	+351 125.75
<b>Résultat de clôture 2022</b>	<b>+ 45 808.12</b>	<b>+564 687.58</b>

Détermine le besoin de financement :

Excédent d'investissement (R001) :	45 808.12
Reste à réaliser 2022 en dépenses	78 900.33
Reste à réaliser 2022 en recettes	0.00
Besoin de financement	33 092.21
Proposition d'affectation en réserve (1068)	33 092.21
Résultat reporté (R002)	531 595.37

Le Maire sorti pendant le délibéré du compte administratif, il est désigné un Président de séance en la personne de Monsieur LETHIER Daniel

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2022 du budget communal et arrête les comptes aux résultats susmentionnés.

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

#### 2.1.3. Affectation du résultat 2022

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2022,

Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,

Vu le compte administratif,

L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte les résultats de clôture aux comptes suivants :

Au R 001 – Excédent d'investissement reporté 45 808.12

Au R 002 – Excédent de fonctionnement reporté 531 595.37

Au **R 1068** – Excédent de fonctionnement capitalisé 33 092.21

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

## 2.2. Budget Forêt :

### 2.2.1. Approbation du compte de gestion 2022

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2022

Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,

L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion du budget forêt du Receveur Municipal pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget forêt pour le même exercice.

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

### 2.2.2. Vote du compte administratif 2022

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2022

Vu le compte de gestion du Receveur Municipal

Monsieur le Maire présente les comptes du budget annexe Forêt dont les résultats sont les suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes 2022	22 637.34	54 580.46
Dépenses 2022	20 468.77	17 490.05
Résultat net de l'exercice 2022	2 168.57	37 090.41
Reprise du résultat de clôture 2021	-14 654.57	+13 417.35
<b>Résultat de clôture 2022</b>	<b>-12 486.20</b>	<b>+50 507.76</b>

Détermine le besoin de financement :

Déficit d'investissement (D001) :	12 486.20
Reste à réaliser 2022 en dépenses	20 533.57
Reste à réaliser 2022 en recettes	6 194.69
Besoin de financement	26 825.08
Proposition d'affectation en réserve (1068)	26 825.08
Résultat reporté (D002)	23 682.68

Le Maire sorti pendant le délibéré du compte administratif, il est désigné un Président de séance en la personne de Monsieur LETHIER Daniel

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2022 du budget annexe forêt et arrête les comptes aux résultats susmentionnés.

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

### 2.2.3. Affectation du résultat 2022

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2022,  
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,  
Vu le compte administratif,

L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte les résultats de clôture aux comptes suivants :

Au <b>D 001</b> – Déficit d'investissement reporté	12 486.20
Au <b>R 002</b> – Excédent de fonctionnement reporté	23 682.68
Au <b>R 1068</b> – Excédent de fonctionnement capitalisé	26 825.08

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

### **2.3. Budget Murs Nus :**

#### 2.3.1. Approbation du compte de gestion 2022

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2022  
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,

L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion du budget Murs Nus du Receveur Municipal pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget Murs Nus pour le même exercice.

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

#### 2.3.2. Vote du compte administratif 2022

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2022  
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal

Monsieur le Maire présente les comptes du budget annexe Murs Nus dont les résultats sont les suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes 2022	846.00	21 432.57
Dépenses 2022	1 882.00	9 712.56
Résultat net de l'exercice 2022	-1 036.00	11 720.01
Reprise du résultat de clôture 2021	0.00	+24 857.09
<b>Résultat de clôture 2022</b>	<b>-1 036.00</b>	<b>+36 577.10</b>

Détermine le besoin de financement :

Déficit d'investissement (D001) :	1 036.00
Reste à réaliser 2022 en dépenses	12 782.14
Reste à réaliser 2022 en recettes	0.00
Besoin de financement	13 818.14
Proposition d'affectation en réserve (1068)	13 818.14
Résultat reporté (R002)	22 758.96

Le Maire sorti pendant le délibéré du compte administratif, il est désigné un Président de séance en la personne de Monsieur Daniel LETHIER

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2022 du budget Murs Nus et arrête les comptes aux résultats susmentionnés.

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

### 2.3.3. Affectation du résultat 2022

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2022,  
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,  
Vu le compte administratif,

L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte les résultats de clôture aux comptes suivants :

Au <b>D 001</b> – Déficit d'investissement reporté	1 036.00
Au <b>R 002</b> – Excédent de fonctionnement reporté	22 758.96
Au <b>R 1068</b> – Excédent de fonctionnement capitalisé	13 818.14

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

### **3. Modification du temps de travail du poste d'adjoint territorial du patrimoine.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code Général de la Fonction Publique  
Vu la délibération n°2017-100 en date du 19 décembre 2017 créant un poste d'adjoint territorial du patrimoine d'une durée hebdomadaire de service de 20 heures par semaine,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint territorial du patrimoine d'une durée hebdomadaire de service de 20 heures par semaine compte tenu de la diversité des tâches exécutées par l'agent occupant ce poste et du souhait de la commune de procéder à un élargissement des horaires d'ouverture au public de la bibliothèque,

Considérant l'avis favorable des membres du Comité Social Territorial en date du 2 février 2023

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires
- la suppression d'un emploi d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de supprimer un emploi d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 20 heures et de créer un emploi d'adjoint territorial du patrimoine d'une durée hebdomadaire de service de 30 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

### **4. Signature de la convention d'entretien des espaces verts communaux avec les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il souhaite, telle que cela a été fait en 2022, externaliser, en 2023, une partie des travaux d'entretien des espaces verts communaux, l'entretien du cimetière et la taille d'arbres et les confier à l'association des Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI).

Une convention, d'une durée d'un an, a donc été rédigée à cet effet afin notamment de préciser les modalités d'intervention ainsi que les coûts des prestations confiées à cette association.

Après avoir donné lecture des dispositions de cette convention, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de la signer.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée avec l'association des CDEI

## 5. Informations diverses

### ✓ Commandes effectuées

Objet : Chariot polyvalent, chariot bain marie mobile 3 cuves, chariot assiettes (liaison chaude)

Titulaire : BERSOT SARL

Montant : 4 572.98 € TTC

Objet : Remorque fourgon (liaison chaude)

Titulaire : Remorques Tournier

Montant : 4978.38 € TTC

### ✓ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificats d'urbanisme

	NOM	Lieu des travaux	Nature des travaux	Décisions
<b>Décision de PC</b>	SARL CRC représentée par M. ROGNON Christophe	Rue des Quatre Vents	Construction de deux extensions au bâtiment industriel existant et d'un hangar de stockage de matériel et de véhicules	Accordé le 03/02/2023
<b>Dépôt de PC</b>	SCI IMMOLODA représentée par M. GODET Julien et Mme VALFREY Emilie	ZAE du Noret - 28 Rue du Noret	Construction d'un bâtiment à usage de cellules de stockage de 565 m2	
<b>Décisions de DP</b>	SARL ENERGIE VERTE MAISON	3 Rue du Clos Beurey	Pose de panneaux photovoltaïques d'une superficie de 8.02 m2 en surimposition à la toiture de l'abri de jardin de Mme LINTYMER Julie	Accordé le 02/02/2023
	Mme LEPEZ Florisse	20 Grande Rue	Remplacement d'une porte en PVC blanc à moitié vitrée par un vitrage fixe sur montant en PVC blanc	Accordé le 08/02/2023
<b>Dépôt de DP</b>	Mme PETER Anna	5 Rue de l'école	Pose d'un portail, de 2 portillons et d'une clôture bois ajourée	
	M. BAUER Didier	4 Rue Guillaume PAUTHIER	Construction d'une piscine enterrée de 32 m <sup>2</sup>	

	Pétitionnaire	Références cadastrales et objet	Adresse du terrain	Décision
Demande de certificat d'urbanisme opérationnel	M. LHULLIER Daniel	Section AH n°82p	Grande Rue	
Demande de certificat d'urbanisme d'information.	SCP BRUCHON - BARTHELEMY	Section A n° 195 (Vente François GHISLAIN / CHAVENTON Pascal)	Lieu-dit Aux Chemenots	
	SCP BRUCHON - BARTHELEMY	Section A n° 192 (Vente François GHISLAIN / CHAVENTON Pascal)	Lieu-dit Aux Chemenots	

Déclaration d'intention d'aliéner	Pétitionnaire	Références cadastrales	Adresse du terrain	Décision
		LEGATIS	Section AD n°19 (Vente Consorts BOURGEOIS / M. BULLE Florent et Mme HUSY Céline)	27 Rue du Stade

✓ Budget principal : FCTVA 2023 sur dépenses 2021

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la commune va prochainement percevoir la somme de 12 610.72 € au titre du fonds de compensation de la TVA 2023 sur les dépenses 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le prochain conseil municipal se tiendra **le Mardi 21 mars 2023 à 19h30**

Le secrétaire,

Daniel LETHIER



Le Maire,

Daniel HUOT


